

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

## *Avant -Premières*

### COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI

La coopération au service d'un entrepreneuriat solide et durable



02 96 52 19 69

contact@avant-premieres.coop

[www.cae22.coop](http://www.cae22.coop)



l'entreprise a du sens

**Avant-Premières**  
Coopérative d'activités et d'emploi  
des Côtes-d'Armor



■ **AVANT-PREMIÈRES** : *Une réponse globale pour la création d'activités* Pages 4 à 7

■ **BILAN QUALITATIF** : *Regard sur 2022, la coopérative en actions* Pages 8 à 13

■ **L'ACTIVITÉ D'AVANT-PREMIÈRES** : *Chiffres 2022* Pages 14 à 17

■ **TÉMOIGNAGES** : *Témoignages d'entrepreneurs* Pages 18 à 20

■ **INDICATEURS ÉCONOMIQUES** *d' Avant-Premières* Page 21





## Édito

Faire un métier qui a du sens.

Voilà une aspiration qui n'a jamais été aussi marquée que ces dernières années, et qui, nous le constatons de plus en plus, vient bousculer en profondeur le monde du travail, toutes générations confondues.

Selon Thomas Coutrot, statisticien, et Coralie Perez, socio-économiste\*, "le travail revêt un sens pour celui ou celle qui l'accomplit si celui-ci répond à 3 critères fondamentaux :

- être reconnu comme **utile socialement**. Autrement dit, correspondant à des besoins qu'il juge réels ;
- lui permettre d'exercer son activité en respectant **ses valeurs éthiques** ;
- lui donner la possibilité de **développer ses capacités** et ses compétences."

C'est un phénomène que nous constatons au quotidien chez Avant-Premières. Les créatrices et créateurs d'entreprise qui viennent nous voir aspirent le plus souvent à remettre le travail à sa juste place dans leur vie, tout en construisant leur place dans l'échiquier. Elles et ils viennent chercher une autre façon de travailler, plus libre, plus éthique aussi, connectée à de vrais besoins et aux enjeux de leur territoire.

Par leur format hybride mixant entrepreneuriat et salariat, formation continue et mise en réseau, les coopératives d'activités et d'emploi prouvent chaque année un peu plus leur agilité dans ce contexte.

Et il faut croire que ça marche, puisqu'elles et ils sont de plus en plus nombreux-ses à choisir au bout de 3 ans de poursuivre leur entreprise en tant que sociétaires, et à mettre le collectif et les relations humaines au cœur de leur réussite professionnelle.

Aujourd'hui, c'est une fierté de constater que tout en conservant notre socle fondateur qui est de donner sa chance à chaque projet, sans jugement, l'activité de notre coopérative d'entrepreneur·e·s ne cesse de progresser, et le niveau de rémunération de chacun·e également.

La preuve s'il en est qu'il est possible de trouver un équilibre entre mission d'intérêt général et création de richesses locales !

Laurence Falkenstein et Sylvain Couanon  
Cogérants d'Avant-Premières

\* "Redonner du sens au travail, une aspiration révolutionnaire" - 2022 - Edition Seuil

## *Une mutualisation qui favorise le développement des activités*

**Avant-Premières propose aux personnes qui souhaitent entreprendre, un modèle d'entrepreneuriat favorable à leur réussite. Au-delà d'être une structure sécurisante, elle offre un environnement collaboratif bénéfique au développement économique des activités.**

### **Un hébergement rassurant**

Avant-Premières permet aux entrepreneurs de bénéficier d'un cadre juridique, social et fiscal, d'une gestion administrative et comptable mutualisée, d'un accès à un logiciel de gestion, d'un statut d'entrepreneur-salarié assimilé à un contrat en CDI, opportun pour la protection sociale. Ce contexte, sécurisant pour lancer un projet entrepreneurial, autorise à se consacrer pleinement au développement de son activité.

### **Un accompagnement au développement économique**

Plusieurs sessions d'intégration ont lieu chaque année au sein d'Avant-Premières. Les entrepreneurs sont accueillis par groupe et participent pendant plusieurs semaines à des ateliers collectifs de formation à l'entrepreneuriat sur des thématiques comme la gestion, le marketing, le plan d'actions commerciales, la mise en place de tableaux de bord... Un accompagnement individuel permet aussi à chacun d'aborder des sujets spécifiques à son métier ou d'échanger sur ses problématiques. La relation humaine est au cœur de l'accompagnement. Ces temps d'apprentissage et d'échanges sont essentiels à la montée en compétences de l'entrepreneur.

### **Un cadre collectif dynamisant**

Si faire le choix de l'entrepreneuriat collectif permet de rompre l'isolement, travailler ensemble présente bien d'autres avantages : les entrepreneurs progressent au travers des temps communs en échangeant sur leurs expériences, leurs pratiques, leurs savoir-faire. Le lien social qui se crée favorise aussi le développement des réseaux professionnels utiles aux activités.

*Chiffres  
record*

**2,04** MILLIONS  
D'EUROS

C'EST LE CHIFFRE D'AFFAIRES  
CUMULÉ DES ENTREPRENEURS  
D'AVANT-PREMIÈRES EN 2022,  
SOIT 12% D'AUGMENTATION EN  
UN AN

**62 %**

DU CHIFFRE  
D'AFFAIRES VIENT DES  
ENTREPRENEURS  
ASSOCIÉS, CONSOLIDANT  
LE MODÈLE ÉCONOMIQUE  
ET SOLIDAIRE DE NOTRE  
ENTREPRISE COOPÉRATIVE



## Conciliation entre autonomie entrepreneuriale et dynamique collective

**Avant-Premières a pour ambition de favoriser la création et le développement d'activités entrepreneuriales en accompagnant les créateurs dans un cadre collectif, solidaire et sécurisant.**

### Donner une chance de réussite à tous

Fondées sur les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, Avant-Premières est une coopérative pluriactive d'entrepreneurs dont le principe fondamental est de donner l'opportunité à chacun de réaliser son projet entrepreneurial quel qu'il soit. Principe validé par les partenaires puisque Avant-Premières est reconnue d'intérêt économique général par la Région Bretagne (SIEG).

Ce credo fait toute la richesse de l'entreprise collective. La mixité des profils, la pluralité des compétences, la diversité des projets sont sources d'échanges, de partages et de synergies, véritables leviers de développement et de dynamisme local.

### Soutenir et faciliter le développement d'activités

Par son accompagnement dans la durée, Avant-Premières n'est ni une pépinière d'entreprises, ni une société de portage salarial. Elle a pour vocation de consolider l'entrepreneuriat en favorisant l'indépendance par la mutualisation des moyens et des compétences. Le cadre de la CAE permet à l'entrepreneur de lancer, développer et pérenniser son activité en toute autonomie tout en bénéficiant d'outils communs, d'ateliers collectifs, d'un accompagnement individuel et d'un réseau très varié d'entrepreneurs.

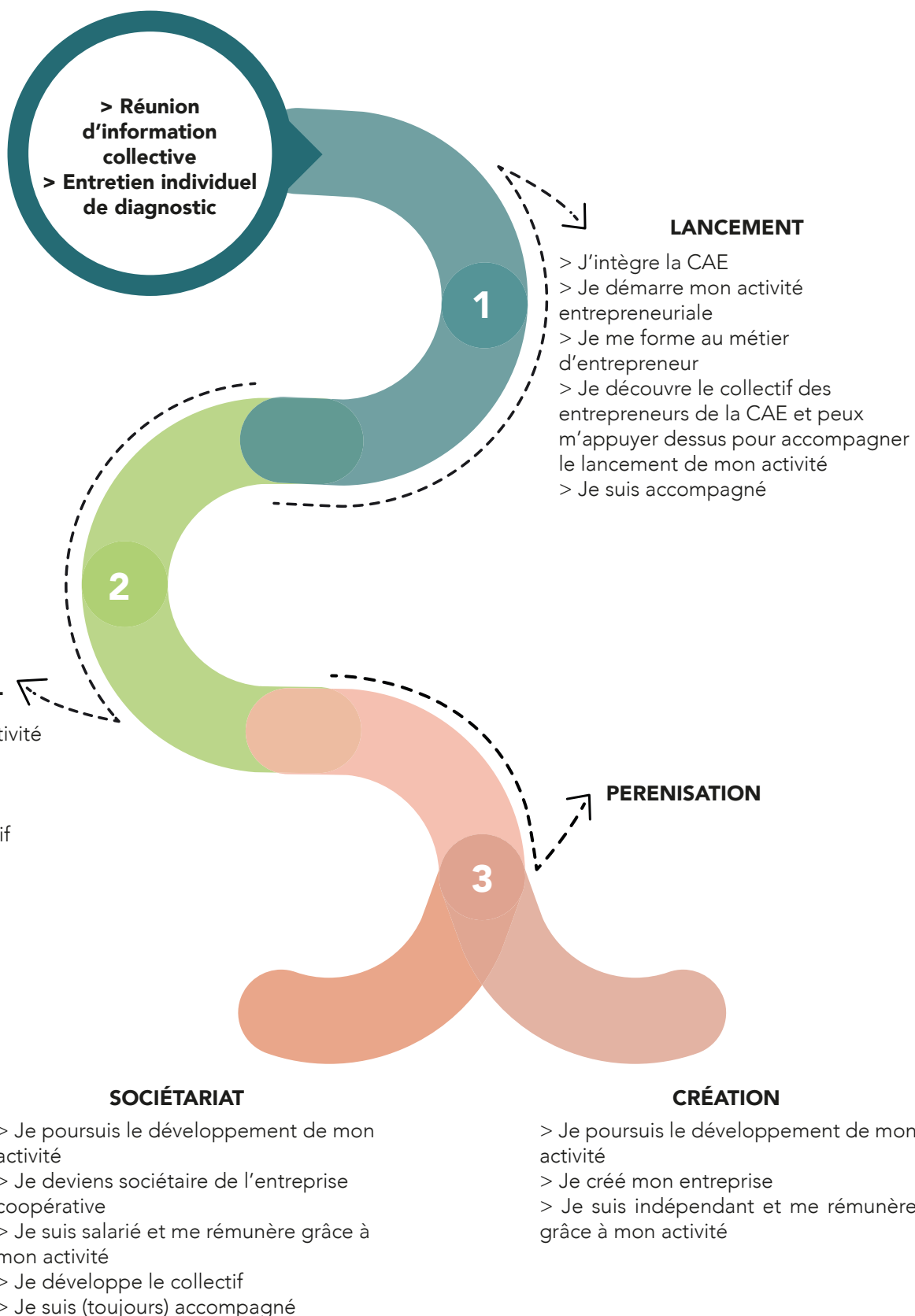
### Favoriser la solidarité et l'échange

En parallèle du développement de son entreprise, l'entrepreneur-salarié s'implique également dans la vie de la coopérative. Les ateliers de formation, les rencontres coopératives, les rencontres métiers, les cafés-coop, les séances de co-développement... favorisent l'échange et les rencontres où chacun apporte et vient se nourrir du savoir des autres. Ces temps collectifs sont de puissants créateurs de dynamiques collectives qui encouragent le développement économique des activités de chacun.

Après 3 ans d'activité au sein d'Avant-Premières, l'entrepreneur peut décider de s'inscrire durablement dans la coopérative en devenant associé. Cette étape lui permet d'être partie prenante des décisions stratégiques où la règle de l'égalité s'impose : 1 personne = 1 voix.



## Les étapes du parcours d'accompagnement proposé par Avant-Premières





## *Une entreprise coopérative et citoyenne*

**Avant-Premières est une entreprise coopérative au statut SCOP dont le fonctionnement s'appuie sur des principes fondateurs au service de la citoyenneté dans l'entreprise et pour son territoire.**

### **Le partage du pouvoir et des décisions**

Avant-Premières appartient à ses salariés-associés qui décident ensemble des décisions politiques et stratégiques de l'entreprise : plan de développement, répartition des bénéfices, taux de contribution prélevé sur les activités des entrepreneurs.

Le pouvoir est donc partagé de manière démocratique mais cela ne se réduit pas qu'à l'organisation de votes. Les associés sont informés et formés pour prendre les décisions en connaissance de cause. Différentes instances comme le conseil de surveillance, le comité d'appui à la gérance leur permettent d'accéder aux informations et données chiffrées pour comprendre les enjeux et donner leur avis.

### **Le partage des richesses et la pérennité de l'entreprise**

Dans la SCOP, la richesse créée par l'activité reste sur le territoire. Le bénéfice est réparti équitablement vers les salariés sous forme de participation et d'intéressement qu'ils vont pouvoir investir et consommer sur leur territoire. La seconde moitié du résultat est mise en réserves au sein de l'entreprise coopérative.

Ces réserves dites impartageables permettent de sécuriser l'entreprise en cas de difficultés ou bien d'investir. Ce qui sera le cas en 2023 dans le cadre du projet immobilier de notre futur siège social. Le capital de l'entreprise est considéré comme un outil de travail et pas comme un patrimoine à faire fructifier par des actionnaires déconnectés des besoins de l'entreprise.

### **La coopérative soucieuse de son impact social et environnemental sur son territoire**

Avant-Premières se sent concernée par l'urgence des grands enjeux sociétaux autour de l'environnement, de la qualité de vie au travail, de l'égalité entre les femmes et les hommes et souhaite s'y investir davantage.

Avant-Premières a déjà des pratiques vertueuses notamment sur l'accueil des femmes qui représente 65% des entrepreneurs accompagnés. Des actions de sensibilisation sont menées sur les droits des femmes ou encore l'écriture inclusive.

Sur les enjeux environnementaux, l'aménagement dans de nouveaux locaux est l'occasion de repenser nos consommations d'énergie, notre plan de mobilité et notre consommation des déchets. La question de la qualité de vie au travail est également une préoccupation du fait des profils des entrepreneurs qui viennent souvent créer une nouvelle vie professionnelle via leur projet : adapter son projet professionnel à ses objectifs financiers et ses choix de vie.

Enfin nous constatons certaines évolutions du monde professionnel : précarisation des entrepreneurs ayant le statut de la micro-entreprise qui souhaitent un statut social plus protecteur, arrivée de porteurs de projet ayant vécu des syndromes d'épuisement professionnel, accueil de nouveaux arrivants sur le territoire.

## Accompagner le développement économique des activités des entrepreneurs

### Les activités des entrepreneurs poursuivent leur croissance

L'activité économique des entrepreneurs accompagnés en 2022 par Avant-Premières poursuit la progression entamée en 2021 (+12% du chiffre d'affaires global par rapport à 2021).

L'effet conjoncturel (croissance économique sur l'ensemble du territoire), la consolidation de l'accompagnement favorisant le développement des activités, la fidélisation des entrepreneurs dans la CAE sont autant de facteurs combinés qui expliquent cette progression continue.

### La consolidation du parcours d'accompagnement collectif

Avant-Premières consolide progressivement son offre d'accompagnement collectif. La palette d'outils proposée permet aujourd'hui aux entrepreneurs de trouver des réponses adaptées aux besoins selon les métiers et activités développés, le stade d'évolution du projet ou la nécessité de monter en compétences sur des sujets spécifiques.

#### ✓ Le parcours de professionnalisation au métier d'entrepreneur

Parcours de 70h d'ateliers suivi à l'entrée sur les compétences entrepreneuriales de base : s'initier à la gestion, réaliser ses devis et factures, segmenter son marché et cibler sa clientèle, réaliser son prévisionnel d'activité...

#### ✓ Les ateliers coopératifs à la carte

Ateliers complémentaires au parcours initial selon les besoins ou problématiques de développement du moment : communication, développement commercial, gestion, comptabilité et organisation.







### ✓ **Les rencontres coopératives**

Journée conviviale d'échanges entre l'ensemble des entrepreneurs d'Avant-Premières pour favoriser l'interconnaissance et la création de liens professionnels.

### ✓ **Les séances de co-développement**

Échanges de pratiques entre entrepreneurs pairs pour répondre à une problématique ciblée d'un entrepreneur en soutien à son activité.

### ✓ **Les cafés coop**

Des temps d'échanges courts et en visio autour d'une thématique choisie pour partager son expérience et renforcer son réseau.

### ✓ **Les rencontres métiers**

Regroupements de professionnels d'un même secteur d'activité pour approfondir les compétences métiers et les réseaux (groupe BtoB, professionnels de la relation d'aide, métiers de l'environnement, formateurs...).

### ✓ **La formation professionnelle**

Des formations sont mutualisées et financées par la CAE grâce à ses fonds de formation : formation de formateur occasionnel, conditions générales de vente, communication accessible, prévention et secours civiques de niveau 1...

### ✓ **Les rencontres territoriales en lien avec les espaces de coworking**

Des échanges territoriaux sont organisés entre entrepreneurs résidant en proximité pour favoriser la connaissance des particularités locales et renforcer le réseau, notamment dans les zones rurales.

## **L'accompagnement spécifique des activités de formation professionnelle**

Avant-Premières est certifiée Qualiopi depuis 2020. La certification induit un cadre exigeant avec lequel les entrepreneurs formateurs doivent se familiariser. Avec la coopérative, un accompagnement spécifique, une animation collective adaptée et une offre de formation de formateurs occasionnels offrent autant d'outils pour permettre aux entrepreneurs de se former, de monter en compétences et de développer leurs activités. En 2022, les effets de l'investissement important d'Avant-Premières dans le champ de la formation professionnelle font véritablement échos aux besoins des formateurs indépendants de répondre aux nouvelles obligations du marché.

## Développer l'entreprise partagée

### L'essor du sociétariat des entrepreneurs : preuve de l'intérêt pour l'entreprise partagée

Avant-Premières compte 3 associés de plus en 2022 poursuivant ainsi la tendance d'une augmentation constante du nombre d'associés ces dernières années. Cette tendance contribue à consolider le modèle d'Avant-Premières tant en termes financiers que d'accompagnement.

C'est également le signe que l'intérêt des entrepreneurs pour le modèle entrepreneurial proposé par Avant-Premières dépasse le simple cadre du test et du démarrage de son activité (recherche d'un épanouissement professionnel et personnel, besoin d'accompagnement, quête d'un statut social protecteur). Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à se lancer avec le souhait dès le démarrage de s'inscrire durablement dans la coopérative.

### Un engagement collectif

Après 3 ans d'accompagnement, l'entrepreneur qui décide de pérenniser son activité avec Avant-Premières rejoint le sociétariat. En devenant associés, les entrepreneurs continuent de mutualiser des moyens, de développer des synergies et un réseau. Le sociétariat est pour eux l'aboutissement d'une démarche progressive d'appartenance à l'entreprise coopérative qui traduit, au-delà de la gestion de leur propre activité, le souhait de participer au fonctionnement et au développement de leur entreprise partagée.

### Des outils pour développer son activité

Les entrepreneurs associés ont au moins 3 ans d'ancienneté et donc des besoins d'entrepreneurs différents de ceux qui démarrent. Pour accompagner leurs problématiques, des services mutualisés sont proposés : emprunts pour financer des investissements en matériel, véhicule ou aménagement, crédit-bail, embauche de salariés, facilités de trésorerie...

### Une dynamique économique

Chaque entrepreneur associé participe par sa contribution, à hauteur de son chiffre d'affaires, au fonctionnement d'Avant-Premières. La quote-part de contribution des associés représente aujourd'hui une ressource importante pour Avant-Premières. Cet engagement permet ainsi de stabiliser le modèle économique de l'entreprise coopérative.

Quelques  
Chiffres

•  
•  
•  
•  
•

10 %

ONT UNE ACTIVITÉ LANCÉE DEPUIS PLUS DE 10 ANS

59 %

ENTRE 5 ET 10 ANS

31 %

ENTRE 3 ET 5 ANS

FIN 2022, AVANT-PREMIÈRES COMPTE 39  
SOCIÉTAIRES, DONT 32 ENTREPRENEURS



*Être acteur du développement économique et social du territoire en s'appuyant sur les principes de coopération*



### Les Coopératives Jeunesse de Services (CJS)

En partenariat avec les acteurs locaux et la Coopérative Régionale d'Éducation à l'Entrepreneuriat Collectif (CRIC), Avant-Premières a accompagné la mise en place de trois Coopératives Jeunesse de Services en 2022 à Châtaudren-Plouagat, Loudéac et Saint-Brieuc.

Les CJS favorisent l'éducation des jeunes (16 à 18 ans) à l'entrepreneuriat. Durant l'été, ils expérimentent toutes les étapes d'une entreprise coopérative : la constitution d'un conseil d'administration, la commercialisation de services (ménage, garde d'enfants, accueil, archivage...), l'établissement de devis et factures, la gestion de la relation clients... Ils découvrent leur capacité d'engagement et le fonctionnement d'une entreprise collective. Ils gagnent en autonomie, enrichissent leur CV et parfois trouvent leur vocation au travers d'une expérience déterminante pour leur orientation professionnelle.

Avant-Premières est un des acteurs principaux dans l'accompagnement à la mise en place des CJS sur le département. La CAE participe à la coordination des projets locaux et intervient auprès des coopérateurs en tant que parrain sur le volet économique.



## La Boite à Initiatives : une formation à l'entrepreneuriat pour les 18-30 ans

En partenariat avec l'ADESS Ouest Côtes-d'Armor, Habitat Jeunes en Trégor Argoat, la Mission Locale et BGE 22, Avant-Premières a relancé une nouvelle session de la formation La Boite à Initiatives de novembre 2021 à mars 2022.

11 stagiaires ont suivi cette formation de 665 heures dont 200 heures d'expérimentation terrain avec pour objectif d'acquérir des outils pour devenir des créateurs d'activités économiques, capables de penser un projet entrepreneurial de la conception à la réalisation. La formation est soutenue par la Région Bretagne, Pôle Emploi Bretagne, la Dreets Bretagne et Alcatel-Lucent Lannion.

Une étude de faisabilité a démarré en fin d'année avec les partenaires du projet (Mission Locale Ouest Côtes d'Armor, ADESS Ouest Côtes d'Armor, Habitat Jeunes en Trégor Argoat, BGE 22) afin d'évaluer l'opportunité de mettre en place un parcours global d'accompagnement à la création d'entreprise pour les jeunes sur le territoire de Guingamp.

## S'impliquer dans les réseaux socio-économiques du territoire

Actrice du développement économique local, Avant-Premières est présente dans les différents réseaux socio-économiques du département et de la région. Par son implication dans ces différents réseaux, elle entend participer aux stratégies de développement des territoires.

### ✓ Réseaux de la création d'entreprise et de l'innovation

Avant-Premières participe au réseau Cré'Actions des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise en Côtes-d'Armor. Elle participe chaque année au salon départemental de la création d'entreprise.

Avant-Premières est également investie dans l'animation du Totem de l'innovation à Saint-Brieuc qui vise à mettre en lien les acteurs de l'innovation technologique et sociale.

### ✓ Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Avant-Premières adhère à la Chambre Régionale de l'ESS, aux pôles de développement de l'ESS ESS'PRance (pays de Dinan) et ADESS Centre-Bretagne et est administratrice de l'ADESS Ouest Côtes-d'Armor et Rich'ESS (pays de Saint-Brieuc).

### ✓ Réseaux des sociétés coopératives et des coopératives d'activités et d'emploi

Avant-Premières est administratrice de l'Union Régionale des SCOP (sociétés coopératives et participatives) de l'ouest, adhérente à la Confédération Générale des SCOP et adhérente de la Fédération Nationale des Coopératives d'Activités et d'Emploi.







### ✔ Les communautés de communes et communautés d'agglomération des Côtes-d'Armor

Avant-Premières a renforcé ses liens avec les EPCI depuis plusieurs années. Elle rencontre régulièrement les techniciens et les élus locaux afin d'accompagner les missions de développement économique portées par ces instances. La CAE participe régulièrement aux réunions des Services Publics d'Accompagnement des Entreprises pilotées par les EPCI.

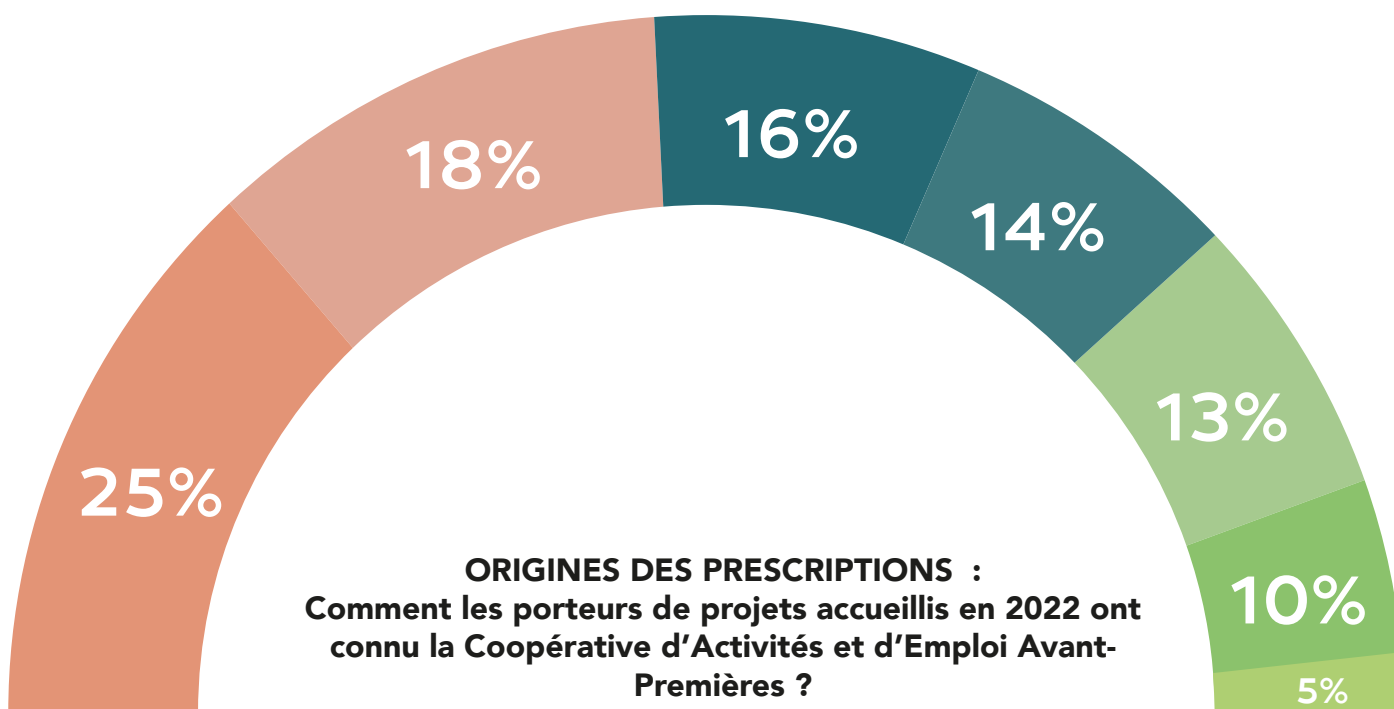
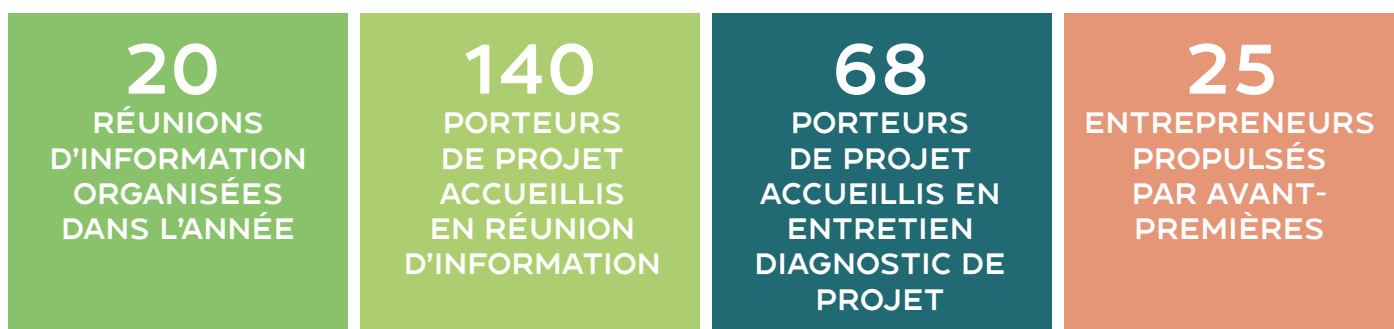
### ✔ Réseaux de la création d'activités agricoles

Avant-Premières est vice-présidente de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) qui vise à accompagner les projets agri-ruraux et à répondre aux enjeux du renouvellement des générations en agriculture souvent remplacée par de nouveaux installants non issus du milieu. La CIAP a lancé en 2022 la promotion de la formation Paysan Créatif permettant d'acquérir des compétences dans la gestion de projet et l'entrepreneuriat en agriculture.



## L'accueil des porteurs de projet

→ En 2022



25% Réseau des entrepreneurs des CAE 22

16% Réseau de l'entrepreneuriat (EAFB 22, Femmes de Bretagne, espaces de coworking...)

13% Réseau de l'emploi et de la formation professionnelle (Pôle Emploi, CEP, Cité des Métiers, organismes de formation)

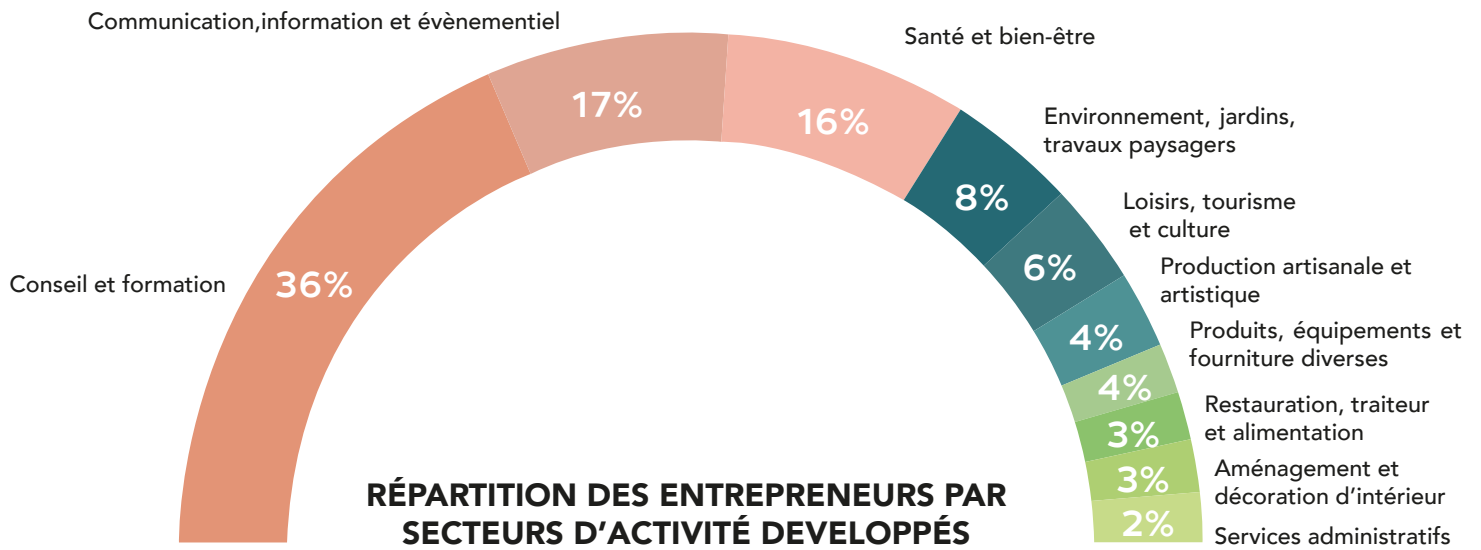
18% Réseau professionnel et personnel du porteur de projet

14% BGE Côtes d'Armor

10% Site internet des CAE

5% Salon de la création reprise d'entreprise

## Les entrepreneurs accompagnés en 2022



65%  
DE FEMMES



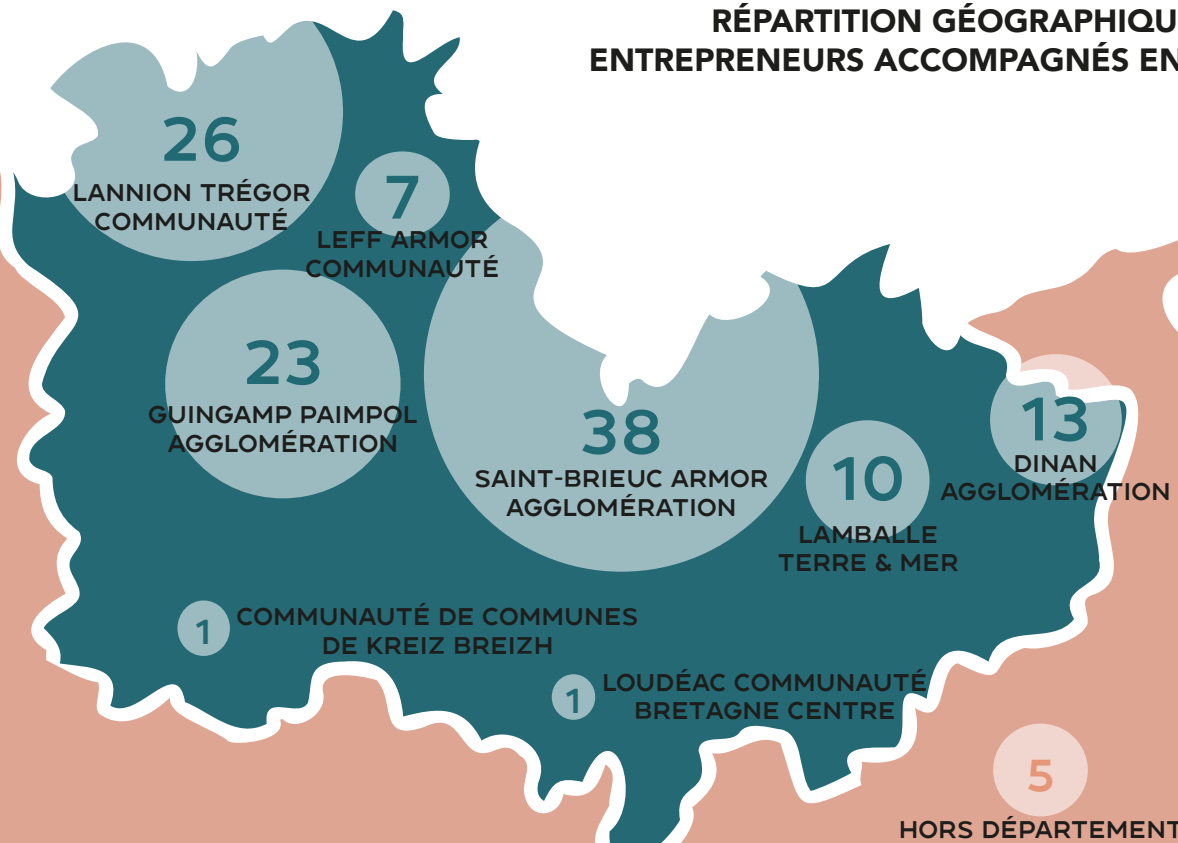
35%  
D'HOMMES



\* MOYENNE D'ÂGE  
DES ENTREPRENEURS

44  
ANS

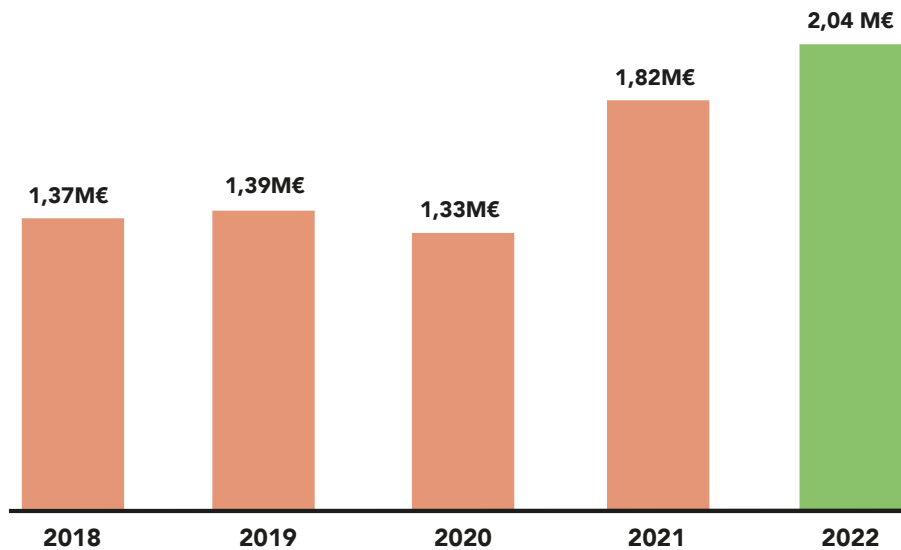
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS EN 2022



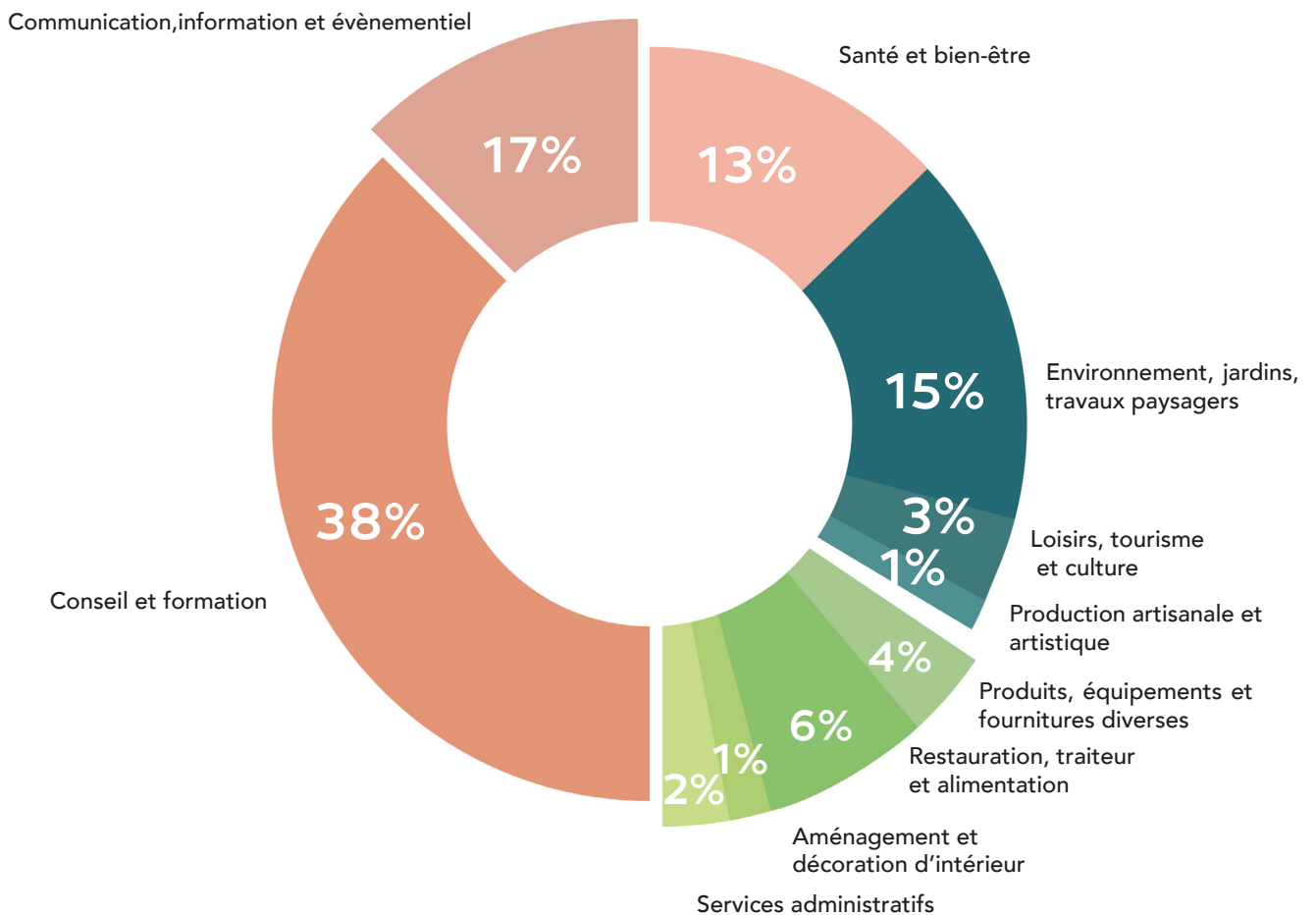


*L'activité économique des entrepreneurs en 2022*

**ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL DES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS PAR AVANT-PREMIÈRES DEPUIS 2018**



**RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ**



## Évolution professionnelle des entrepreneurs accompagnés en 2022

18

ENTREPRENEURS ONT CRÉÉ LEUR EMPLOI AU COURS DE L'ANNÉE EN PASSANT DU CONTRAT CAPE (CONTRAT D'APPUI AU PROJET D'ENTREPRISE) AU CONTRAT CESA (CONTRAT D'ENTREPRENEUR-SALARIÉ) EN 2022

7

ENTREPRENEURS-SALARIÉS SONT DEVENUS ASSOCIÉS D'AVANT-PREMIÈRES

30

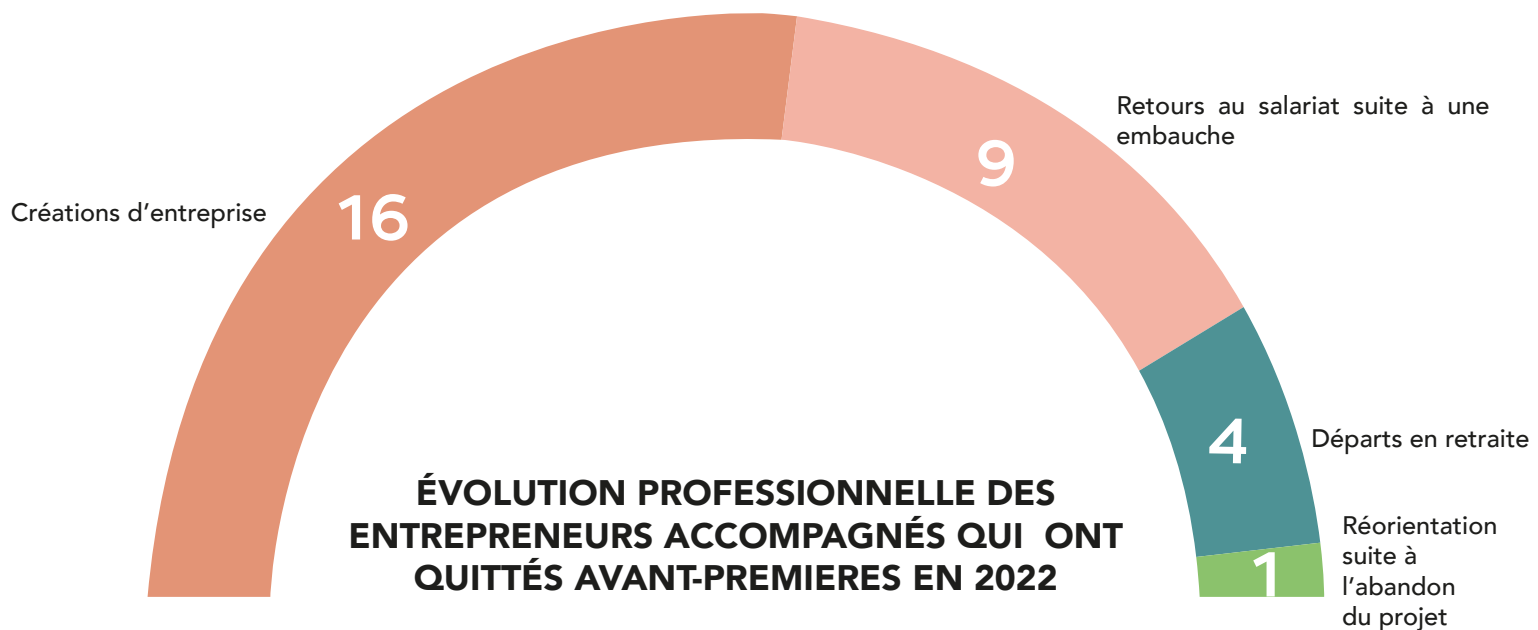
ONT QUITTÉ AVANT-PREMIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE

16

ENTREPRISES ONT ÉTÉ CRÉÉES À LA SORTIE D'AVANT-PREMIÈRES EN 2022

+83%

DE SORTIES « POSITIVES » D'AVANT-PREMIÈRES EN 2022  
(CUMUL DES DÉPARTS POUR CRÉATION D'ENTREPRISE ET RETOUR AU SALARIAT)



## ANNE-GAËL EUDO ”

*Plus vite, plus loin, plus efficace*

Conseil en agro-alimentaire, accompagnement de projets qualité et développement produits à Saint-Brieuc



Anne-Gaël développe Agro Équation : une activité de conseil en agroalimentaire. En lançant son activité avec la coopérative, elle « apprend en marchant » à devenir entrepreneure.

Elle s'est mise à son compte pour que ses compétences participent à créer des « produits sûrs en termes sanitaires mais tout aussi bons gustativement. Le tout à une échelle locale ». Elle rencontre Avant-Premières et l'intègre en février 2021. « J'y ai vu la meilleure façon de me lancer. Je ne voulais pas investir mon temps, mon énergie, mon argent à créer une société, sans savoir si ça allait marcher. Je l'envisageais comme une année de formation pour acquérir la mécanique de l'entrepreneuriat, avoir des chiffres à montrer à un banquier puis monter ma structure ». Ce parcours de coopérant lui a donné des « billes » pour faire les premiers devis, de la compta et de la gestion, sur le fonctionnement d'un réseau...

Une montée en compétences pour « avoir les bons outils, le bon vocabulaire, savoir de quoi on parle et avoir un regard critique sur ce que l'on fait. C'est appréciable ». Elle y a aussi trouvé un réseau au sein duquel elle peut partager ses « questions existentielles avec d'autres entrepreneurs. C'est rassurant ».

Le développement de son activité est allé plus vite qu'elle ne l'imaginait en s'appuyant notamment sur la coopération avec des entrepreneurs de la coopérative aux compétences complémentaires sur des marchés publics ou des actions de formation.

« Je pensais y rester un an et partir ensuite. Mais je me rends compte qu'il n'est pas uniquement question de démarrer, il faut aussi le temps de trouver sa routine, qu'entrepreneur devienne un vrai métier. Et cela demande plus de temps que je ne l'imaginais. La théorie ça ne suffit pas, il faut de la pratique et c'est encore mieux si c'est encadré avec un soutien dans le temps. C'est comme de l'alternance finalement ! ».

Anne-Gaël reconnaît qu'elle « a gagné des heures de sommeil. Si j'avais dû faire ce chemin seule, si ça se trouve ça n'aurait pas marché du tout. C'est comme faire appel à un consultant : on va plus vite, plus loin et on est plus efficace ».





## MYRIAM LE BRETON

*Le collectif aide à défricher de  
nouveaux chemins*

Formatrice en agro-écologie et animatrice nature en breton

Myriam sème des savoirs végétaux. Entrepreneure à la coopérative, l'ingénieure en agro-écologie est formatrice et animatrice. Son statut à la coopérative est propice à sa créativité.

Parce qu'elle voulait une vie professionnelle en lien avec l'agro-écologie et « faire évoluer les choses », Myriam fait le saut de l'entrepreneuriat en 2020. « J'avais envie d'avoir la liberté de créer des choses qui n'existent pas et de faire ce qui me plaît vraiment ». Elle prend contact avec la coopérative en 2019 et y fait son entrée l'année suivante. « Mon idée était de développer une activité d'agro-écologie et de formation avec, en plus, des ateliers nature en Breton. Avoir un champ de compétences assez large pour me laisser un maximum de possibilités ».

La jeune femme intègre l'organisme de formation de la coopérative : « Je ne serais pas allée sur le champ de la formation toute seule. C'est déjà énorme le travail d'un entrepreneur entre le commercial, l'administratif, la compta...

Décrocher une certification Qualiopi en plus, ça me semblait impossible. Mais sans certification, j'étais limitée dans mon activité. Rejoindre l'organisme de formation de la coopérative, c'est confortable ». Elle y trouve une dynamique collective, « avec une diversification dans les activités enrichissante ». Un collectif qui la pousse à sortir aussi de son cadre : « ça aide à se surpasser, aller défricher de nouveaux chemins ». C'est ainsi qu'elle a ajouté, à son offre, des formations pour les collectivités locales. Myriam imagine volontiers devenir associée de la coopérative dans un an. « Pour continuer mon activité dans un cadre qui me plaît, pour les projets collectifs et l'implication avec l'équipe d'appui qui donne encore plus de sens dans ma vie de formatrice. Ça bouge tout le temps ! ».

## DIDIER DUCAUROY ”

*Ruches et CAE :*

*L'entraide au bénéfice du collectif*

Apiculture, installation de ruches, formation et animation



Agriculteur-apiculteur, admiratif de la « société remarquable » des abeilles, Didier est aussi associé d'Avant-Premières. Ruches et entrepreneuriat coopératif, deux univers et un point commun : l'entraide au bénéfice du collectif.

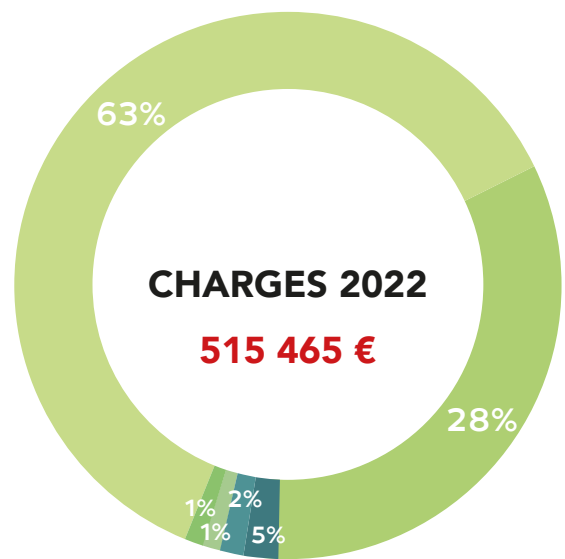
Didier est un amoureux des abeilles. « C'est un fonctionnement magique, presque sacré ! Dans cette société remarquable, l'entraide sert un objectif : la vie du collectif ». Son projet, Abeilles d'Armor, comprend la production de miel mais aussi l'installation de ruches dans des entreprises et de la formation. « Le second volet, atypique, ne pouvait s'exercer sous le statut d'exploitant agricole. Avant-Premières m'a accueilli et relevé le défi avec moi ».

Au bout de trois ans, Didier est devenu associé de la coopérative et ambassadeur de cette façon d'entreprendre inédite. « Quand on entreprend en CAE, on n'est pas seul et c'est essentiel : ça tempère l'euphorie et c'est constructif quand ça va moins bien. Prendre part à la vie de la coopérative, c'est apporter ma pierre à un édifice qui grandit chaque jour, permettre à des activités d'avancer et de se développer. Je redonne ce que j'ai reçu : c'est vertueux ».

Didier siège au conseil de surveillance d'Avant-Premières. « Cette instance a un regard sur les finances de la structure, en interaction avec les cogérants, pour accompagner son développement. Un rôle transversal intéressant grâce auquel j'appréhende le fonctionnement interne d'une coopérative. Une ouverture d'esprit et une immersion dans des projets novateurs... autant de choses que je ne verrais pas, seul, dans mon activité ».

Sa contribution financière à la coopérative, pour la prise en charge administrative et comptable, participe aussi à faire éclore d'autres projets. Une solidarité « qui donne du sens » encore plus, selon lui, depuis la crise sanitaire. « Si les entrepreneurs rejoignaient Avant-Premières pour tester leur projet, aujourd'hui ils sont nombreux à construire durablement leur entreprise dans ce cadre. C'est un vrai choix ».

\*budget structure Avant-Prémières hors activités des entrepreneurs accompagnés



- Contributions mutualisées des activités des entrepreneurs au fonctionnement : 224 257 €
- Prestations de services et formations externes : 94 548 €
- Financements publics : 161 067 €
- Reprise provisions sur subventions : 17 172 €
- Autres : 46 885 €

- Salaires et charges : 323 040 €
- Achat et charges externes : 142 603 €
- Dotations aux provisions : 25 000 €
- Impôts et taxes : 11 264 €
- Dotations aux amortissements : 6 190 €
- Autres charges et charges financières : 7 369 €

Ils nous ont soutenu en 2022 :

Fonds Européens de Développement Régional  
Région Bretagne  
Saint-Brieuc Armor Agglomération  
Lannion Trégor Communauté  
Lamballe Terre & Mer  
Guingamp Paimpol Agglomération  
Leff Armor Communauté  
Dinan Agglomération

**Retour sur investissement de la collectivité**



\* Sous forme de TVA collectée, de cotisations sociales, d'impôts et taxes.





[www.cae22.coop](http://www.cae22.coop)

**Avant-Premières**

Coopérative d'Activités et d'Emploi des Côtes-d'Armor  
Novapôle - Batiment Penthièvre  
2, rue de la Croix Lormel - 22190 PLÉRIN  
**02 96 52 19 69 - [contact@avant-premieres.coop](mailto:contact@avant-premieres.coop)**

---